



---

# Projet de loi Grand Paris

- Calendrier
- Contenu - point clés
- Impact sur le plateau de Saclay



## Calendrier

---



- **Débats du projet de loi à l'Assemblée Nationale (procédure accélérée)**
  - Texte déposé par Christian Blanc en commission le 7 octobre 2009
  - Amendements déposés en commission :
    - « environ » 2300 ha agricoles protégés sur le Plateau mais sans périmètre défini
    - Amélioration de la concertation (CNDP), mais toujours restrictive
    - Modification à la marge des règles de gouvernance : le rôle de l'État reste prépondérant
- **Projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture le 1er décembre 2009**
- **Débats au Sénat**
  - Débats retardés au 12 janvier (Commission Spéciale) par l'étude de la loi sur les collectivités territoriales, puis à nouveau par les élections régionales
  - Projet de loi modifié adopté par le Sénat le 26 avril 2010



# Amendements adoptés par le Sénat

---

- **De nombreux amendements adoptés**
  - Suppression du mode dérogatoire de la concertation,
  - Plus de contrôle du parlement sur l'action de la Société Grand Paris
  - Compatibilité avec le PDU d'Île de France, maillage transports
  - Incompatibilité du financement Charles de Gaulle express
  - Meilleure évaluation économique, sociale et environnementale en entrée du débat public sur le réseau de transport
  - Réduction du rôle du préfet de région dans le débat public
  - Mission de l'EPPS sur l'équilibre hydraulique du Plateau et Vallées
  - Limitation du nombre de sièges au CA de l'EPPS à 19
  - Participation des associations reconnues d'utilité publique à un Comité Consultatif
  - Zone de protection agricole et forestière décrétée sous 1 an ; avis des associations
  - Zone de protection comprenant au moins 2300 ha agricoles sur les 14 communes du plateau de Saclay



## Points clés du projet de loi adopté par le Sénat

---

- **Le projet de loi Grand Paris s'appuie sur un réseau de transport public financé par l'Etat, soumis à avis des collectivités territoriales et au débat public (CNDP, 4 mois)**
- **Création d'un établissement public « Société du Grand Paris »**
  - En charge de la création du réseau de transport public, de l'aménagement des gares
  - Conduit des opérations d'aménagement ou de construction (contrats territoriaux avec l'Etat), compétences d'un EPA : 70000 logements/an, Recherche et innovation
  - Dirigé par Directoire (3 membres nommés) / conseil de surveillance
  - Ressources : Etat, emprunts, participations aménageurs, taxes
- **La gestion du réseau de transport est confié à la RATP après réception**



## Points clés du projet de loi adopté par le Sénat - Saclay

---

- **Création de l'établissement public Paris-Saclay (EPPS) sur 49 communes de Rocquencourt à Montlhéry (N-S) et de La Verrière à Wissous**
- **Les missions et prérogatives de l'EPPS**
  - Réaliser des équipements et des aménagements urbains
  - Développer les activités de recherches et industrielles
  - « L'EPPS peut dans son périmètre acquérir/exproprier, préempter »
- **Gouvernance**
  - L'EPPS est administré par un conseil d'administration réparti en 4 collèges (19 sièges max au total)
    - 1) représentants de l'Etat ;
    - 2) représentants des collectivités territoriales de la région IDF ;
    - 3) personnalités choisies à raison de leurs compétences (domaines universitaire, ou scientifique) ; 4 sièges
    - 4) personnalités choisies à raison de leurs compétences (chef ou cadre dirigeant d'entreprise. 4 sièges
  - Le président du conseil d'administration de l'EPPS est nommé par décret
  - Comité consultatif



## Points clés du projet de loi adopté par le Sénat - Saclay

---



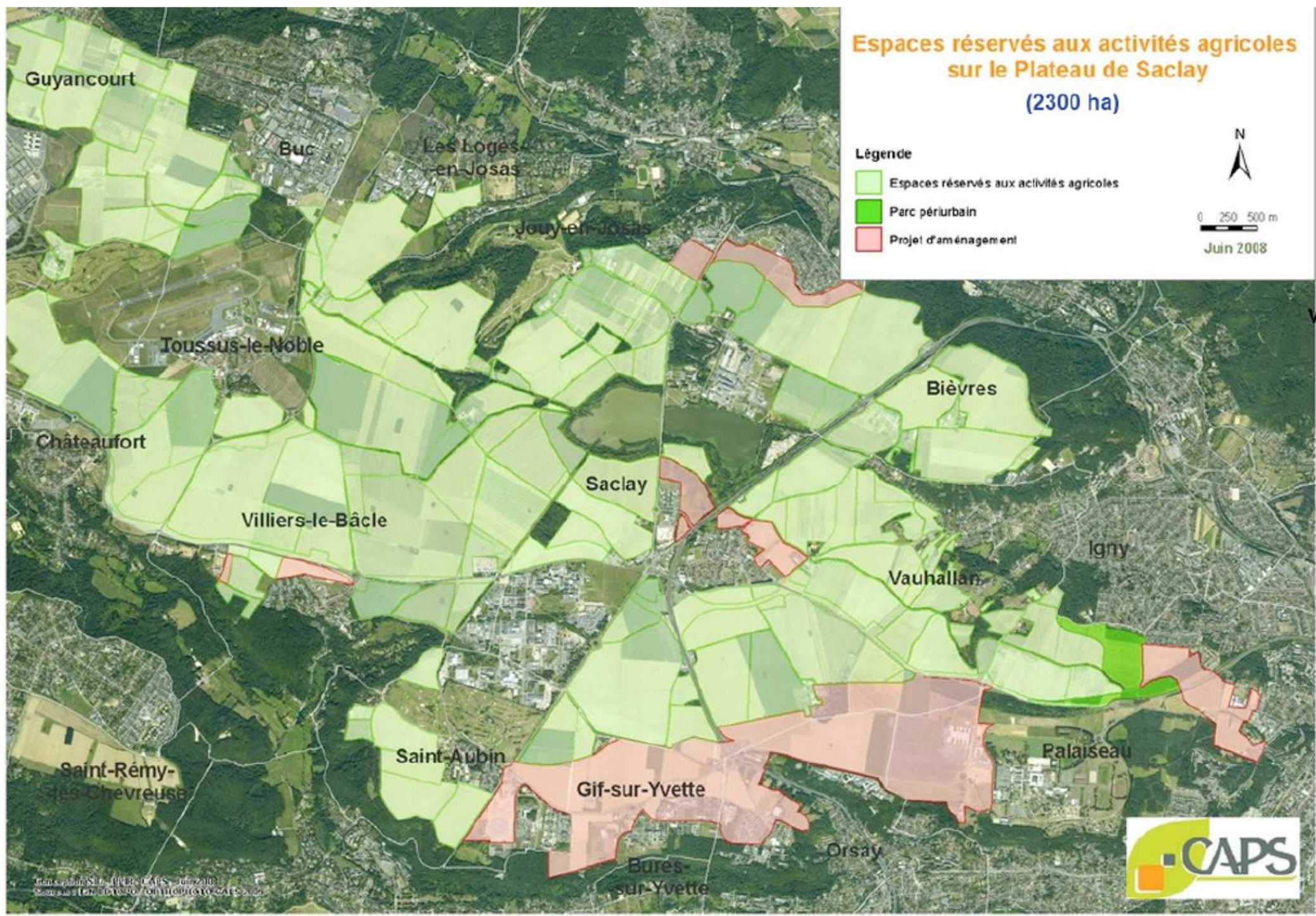
- **Zone de protection naturelle, agricole, paysagère et forestière**
  - Délimitée par décret en Conseil d'Etat, sur proposition de l' EPPS, après avis des conseils municipaux et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
  - **Au moins 2300 ha agricoles sur les 14 communes du plateau de Saclay**
  - La délimitation de la zone est soumise à enquête publique.
  - La révision du périmètre par décret du Conseil d'Etat.
- **Transport collectifs**
  - Un syndicat mixte (EPPS + communes) est chargé de définir un plan local des transports (PLT)
  - L'EPPS dispose de 40% des voix au sein du syndicat mixte.
  - Les voix des communes au sein du syndicat et les charges sont réparties en fonction du nombre d'habitants.
  - Le syndicat mixte prend le pas sur le STIF sur ce territoire

# Espaces réservés aux activités agricoles sur le Plateau de Saclay

(2300 ha)

## Légende

- Espaces réservés aux activités agricoles
- Parc périurbain
- Projet d'aménagement



Plan de l'Etat - IGN - CAPS - Juin 2008  
Source : IGN - 2007 - 2008 - PHOTO CAPS - 2008





# Le président annonce 35 milliards d'euros d'investissements à partir de 2012

